Remilly-les-Marais

Bulletin Municipal n° 7

Décembre 2023

Le Marais à la Tourelle le 10 novembre 2023

Le Mot du Maire

Moi aussi j'ai eu envie de faire une lettre au Père Noël.

« Je voudrais d'abord Cher Père Noël vous dire MERCI pour la collaboration des parents d'élèves au moment de l'inondation de l'école. Cette solidarité souriante dans la difficulté (responsable des travaux, enseignants, employés communaux, entreprise LEMENAND…) est réconfortante.

Le Repas des Anciens heureux d'être ensemble, restera aussi pour moi un beau souvenir.

Mais je voudrais encore, Cher Père Noël, vous demander de m'aider à convaincre chaque habitant de Remilly-les-Marais qu'il y a urgence à lutter contre **le réchauffement climatique** : nous devons tous nous interroger pour faire quelque chose pour protéger notre planète et la future vie de nos enfants. (consommer moins et mieux, réparer, covoiturer, isoler nos maisons …) ALATER concentre les suggestions !

Mon deuxième gros souci s'adresse aux jeunes parents qui ne le sauraient pas encore : je voudrais les convaincre que ce sont eux qui détiennent la responsabilité de la réussite de leurs enfants. Tous les enfants sont doués ! **C'est le contexte familial qui détermine leur réussite**. Or un enfant qui réussit est un enfant heureux ! Les enseignants structurent les apprentissages ; mais si ce travail en classe n'est pas repris à la maison, si l'enfant ne dispose pas à la maison **de temps** et d'un endroit avec table **au calme** pour reprendre sereinement les conseils des maîtres, pour s'exercer, pour apprendre leurs leçons : ç'en est fini de leur réussite scolaire !

Mon expérience d'enseignante auprès des adolescents m'autorise à vous dire que **tous les jeunes rêvent de grandes et belles choses** pourvu qu'ils aient devant eux **des adultes** qui tiennent debout, qui travaillent et sont capables d'efforts pour eux, qui ne trichent pas et **qui leur donnent envie de grandir dans le respect des autres**

MERCI ! Père Noël pour ce que vous pourrez faire ? »

Que la trêve de Noël soit réconfortante pour chacun d'entre vous !

Et surtout Bonne Année 2024 !

Marie-Josèphe BAUGÉ

Informations Municipales

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la commune : www.remillysurlozon.fr

La mairie de Remilly-les-Marais vous accueille :

Ouverture au public :

Le mardi de 9h à 12h
Le jeudi de 16h30 à 18h30
Le vendredi de 16h à 17h30

4 place de l'église - Remilly-sur-Lozon - 50570 REMILLY-LES-MARAIS - 02 33 56 20 54
mairie.remillylesmarais@orange.fr

Les adjoints qui accompagnent le maire au service de la commune

- Pierre SEVAUX : 1er adjoint et Maire délégué de Remilly-sur-Lozon,
- Pierrette REMOND : 2e adjointe,
- Antoine RIGOT : 3e adjoint et Maire délégué du Mesnil-Vigot,
- Géraldine MAUDUIT : 4e adjointe,

Conseillère déléguée

- Nicole LADROUE,

Les conseillers municipaux

Nathalie ANDRE - Arnaud DAUVERS - Christophe HAMEAU – Charline HAREL - Florence HUE – Sonia KHELIL - Frédéric LALANDE - Sébastien LEMIEUX – Lydie LOZOUET – Virginie SOPHIE -Françoise TOURAINNE - Ambre VERNEUIL– Sandra ZIELINSKI.

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h15.
Levée du courrier du lundi au vendredi 12h et samedi 11h15

Le budget communal 2023

Fonctionnement

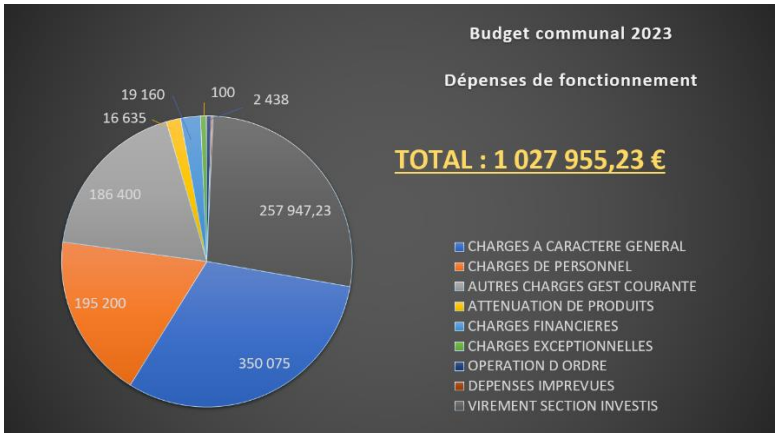

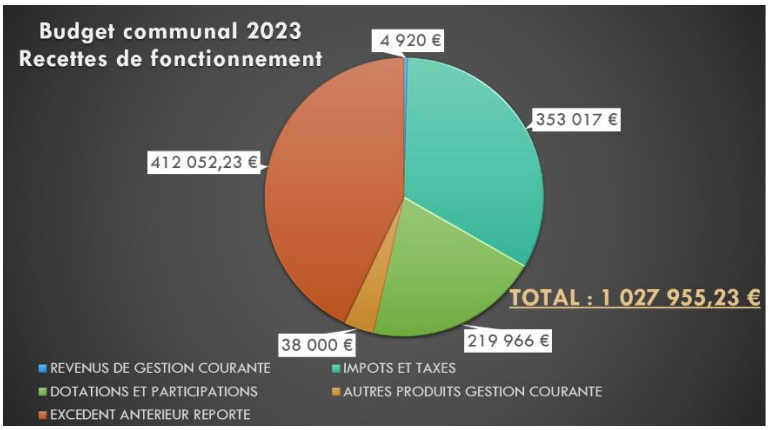

Pas d'augmentation des taux d'imposition de la commune

Pour information

Tableau des emprunts

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031	Annuités pour l'exercice 2032
0016016555	Autre infrastructure RSL	18 173.80	18 173.80	18 083.80	13 630.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000032949	Rénovation mairie et toitures ILMV	4 413.60	4 413.60	4 413.60	4 413.60	4 413.60	4 413.62	0.00	0.00	0.00	0.00
1000033065	Tx d'infrastructures LCDL	1 765.44	1 765.44	1 765.44	1 765.44	1 765.44	1 765.44	441.36	0.00	0.00	0.00
1000033094	Travaux école RSL	8 827.24	8 827.24	8 827.24	8 827.24	8 827.24	8 827.24	4 413.62	0.00	0.00	0.00
1000065842	Travaux SDFTES LCDL	1 802.76	1 802.76	1 802.76	1 802.76	1 802.76	1 802.76	1 802.76	0.00	0.00	0.00
2084974	Réhabilit salle des fêtes RSL	11 492.20	11 492.20	11 492.20	11 492.20	11 492.20	8 619.15	0.00	0.00	0.00	0.00
4554096	Aménagement cimetière	3 620.08	3 558.08	3 496.08	3 434.08	3 372.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
47282802	Tx voirie Route des Chênes LCDL	7 198.12	7 198.12	7 198.12	7 198.12	7 198.12	7 198.12	0.00	0.00	0.00	0.00
4821300	Travaux école	14 491.84	14 491.84	14 491.84	14 491.84	14 491.84	14 491.84	14 491.84	14 491.84	14 491.84	14 491.84
7706144	Travaux mairie LCDL	5 781.72	5 592.92	4 070.99	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
890858	EMPRUNT RSL école	31 352.50	30 932.50	30 512.50	30 092.50	29 672.50	29 252.50	28 832.50	28 412.50	27 992.50	27 572.50
TOTAL SELECTION		108 919.30	108 248.50	106 154.57	97 148.20	83 035.94	76 370.67	49 982.08	42 904.34	42 484.34	42 064.34

Fin 2037

Fin 2038

Investissement

Dépenses

		BP 2023	
ARTICLE	INTITULE	Restes à réaliser	crédits supplémentaires
001	déficit d'investissement		184 867,26
1641	EMPRUNTS BANQUES et cautionnement		195 000,00
231-26	salle des fêtes LCDL	1 000,00	
231-28	voirie	5 000,00	17 516,23
21538-42	Effacement réseaux LCDL	28 000,00	
2184-47	Panneaux signalétiques	2 400,00	
2131-61	Réparations cloches	1 600,00	
2131-66	Travaux énergétiques logement ancien instituteur		36 000,00
2131-67	Changement de mode de chauffage Logements LCDL		18 000,00
2131-68	Remplacement des radiateurs dans deux salles communales		8 400,00
2188-69	Vidéo protection		10 000,00
2188-70	jeux enfants LMV		4 000,00
		38 000,00	**473 783,49**
	TOTAL DES DEPENSES	**511 783,49**	

Recettes

		BP 2023	
ARTICLE	INTITULE	Restes à réaliser	Crédits supplémentaires
001	excedent investissement		
1641	EMPRUNTS		
1068	EXCEDENTS CAPITALISES		120 990,26
021	PRELEVEMENT		257 947,23
024	vente de terrain		931,00
13461	DETR		
	50	46 977,00	
	66		9 000,00
	67		4 500,00
	68		2 100,00
13251	SUBVENTION ST LO AGGLO		
	50	21 260,91	
	60	33 639,09	
2803-040	amortissement etude		240,00
2804182-040	Amortissement enfouissement		1 002,00
2804182-040	Amortissement effacement de réseau		657,00
2804182-040	amortissement		539,00
10222	FCTVA		12 000,00
10226	T A		
		101 877,00	409 906,49
	TOTAL RECETTES		511 783,49

Rétrospective de l'année 2023

8 juin 2023 – Cérémonie commémorative de la libération

Lors des cérémonies commémoratives du débarquement, organisées à Remilly le 8 juin, une famille américaine, bien connue sur la commune, la famille Thomason, était invitée et présente.

Monsieur Thomason est le fils d'un soldat américain qui a combattu pour la libération de notre commune en juillet 1944, avec son unité, le 330e régiment d'infanterie, organisé au sein de la 83e Division d'Infanterie US.

A cette occasion, Monsieur Thomason a remis à Madame le Maire, pour la commune, un coussin commémoratif et encadré, traditionnellement adressé par les soldats américains à l'élue de leur cœur (fiancée, épouse, mère, sœur, amie). Celui-ci a été retrouvé par hasard par Madame Thomason et concerne le soldat Buddy Floyd, tué le 27 juillet 1944 chez nous, à hauteur du village de l'Huderie au Mesnil Vigot.

Madame le Maire, ainsi que le conseil municipal, très touchés par ce geste, remercient très sincèrement Monsieur Thomason. Ce coussin sera exposé dans la mairie.

Cadeau de M. Thomason à la mairie de Remilly-les-Marais

13 juillet 2023 – Aire de jeux au Mesnil Vigot

Aire de jeux installée par les employés communaux

17 juillet 2023 – Hommage aux victimes civiles de la seconde guerre mondiale

Bernard Lelandais, longtemps président des anciens combattants, s'est recueilli sur la tombe d'André Le Duc

A gauche : Recueillement devant la sépulture de André Le Duc
A droite : Dépôt de fleurs par Monsieur Philippe Gosselin devant l'atelier municipal où fut fusillé André Le Duc

23 juillet 2023 – Jazz dans les prés

C'est la volonté de Saint-Lô Agglo d'importer la culture en milieu rural.

C'est la deuxième fois que Remilly-les-Marais répond aux propoiustions de « Jazz dans les près ».

Ce dimanche 23 juillet le grupe Atlantis s'est produit dans la salle André Le Duc. Ce groupe de quatre musiciens composé de la chanteuse Deborah Lennie (à la voix envoutante), François Chesnel au piano, Patrice Grente à la contrebasse et Etienne Ziemniak à la batterie emmena les spectateurs dans un jazz folk enivrant.

Notons une salle comble essentiellement composée de spectateurs amateurs de jazz.

16 et 17 septembre 2023 – Journées européennes du patrimoine

Visite du jeudi et journées du patrimoine à la vannerie : L'association « au fil de l'osier » propose depuis plusieurs années déjà de découvrir cette activité qui a marqué plusieurs générations de Rémillais.

De la coupe de l'osier (parcours pédagogique à l'oseraie située à côté du plan d'eau), jusqu'au panier fini, en passant par l'atelier puis le musée de la Vannerie, c'est une découverte très appréciée par toute la famille, des enfants aux grands-parents ! Le top des journées du patrimoine a été pour ceux et celles qui avaient réservé un stage pour réaliser manuellement un petit panier dont le fond était préparé : des artistes en herbe se sont révélés, les plus jeunes n'étant pas les derniers à terminer leur œuvre.

Les Journées européennes du Patrimoine, les 16 et 17 septembre ont attiré plus de 600 personnes. On pouvait y découvrir un charpentier qui équarrit les poutres à la hache, une tailleuse de pierre et plusieurs exposants (céramiques, reproductions de verreries historiques, savons et cosmétiques au lait d'ânesse, plantes aromatiques et médicinales).

Jade Sevaux – tailleuse de pierre

Jérémie Cosnefroy - Charpentier

Samedi 21 octobre 2023 - Le repas de Nos Aînés de Remilly-les-Marais

Mot d'accueil

« Merci ! d'avoir souhaité partager ce moment de convivialité et d'amitié avec nous.

Merci au Père Léonard, à Philippe et à Stéphanie qui nous font l'honneur et l'Amitié de nous accompagner.
Nous aurons en ce jour une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés et qui nous manquent aujourd'hui, une pensée pour Daniel.

Oublions pour quelques instants le poids de nos soucis respectifs, le poids de l'actualité… Nous remercions chaleureusement Claude Saint Clair et son épouse qui acceptent si spontanément, si généreusement de nous aider à chanter.

Merci à ceux qui ont tout porté et vont nous servir, élus et conjoints d'élus (Pierre, Pierrette, Nicole, Nathalie, Janine, Philippe, Didier et les deux Antoine) »

82 personnes ont apprécié l'excellent repas préparé par la Cocotte Gourmande de Carantilly.

Vendredi 10 novembre 2023 - Inondations

1/ Inondation à l'école de l'oseraie

Une buse défectueuse (écrasée et bouchée) sous la route départementale (point névralgique) avait fait l'objet de maintes investigations sans succès.
Tandis que l'ampleur des précipitations de ce vendredi matin 10 novembre entraînait la formation d'un bassin de rétention à l'extrémité d'une mini vallée latérale à l'école. Cette accumulation d'eau ne pouvant s'écouler vers les marais en traversant sous la route départementale a fini par déborder sous forme d'un torrent envahissant la cour arrière de l'école et provoquait l'inondation de l'école.
L'évacuation de l'école s'est effectuée vers la salle des fêtes en mi-matinée.
En accord avec l'inspection académique, les classes ont été déplacées dans les locaux disponibles de la commune et la commune de Marigny :
- Salle communale
- Salle disponible au niveau de la télémédecine
- Ancien logement de l'instituteur
- Salle des fêtes pour la cantine et la garderie
- Ecole Julien Bodin et collège Jean Monnet à Marigny pour les grands.

Saluons :
- la solidarité spontanée de la commune de Marigny pour accueillir les plus grands.
- La diligence et la compétence de l'entreprise Lemenand sollicitée et qui a été contrainte d'ouvrir la route départementale avec l'accord du Département.

Un grand merci pour la solidarité exceptionnelle de tous pour pallier à cette difficulté aussi désagréable qu'inattendue.

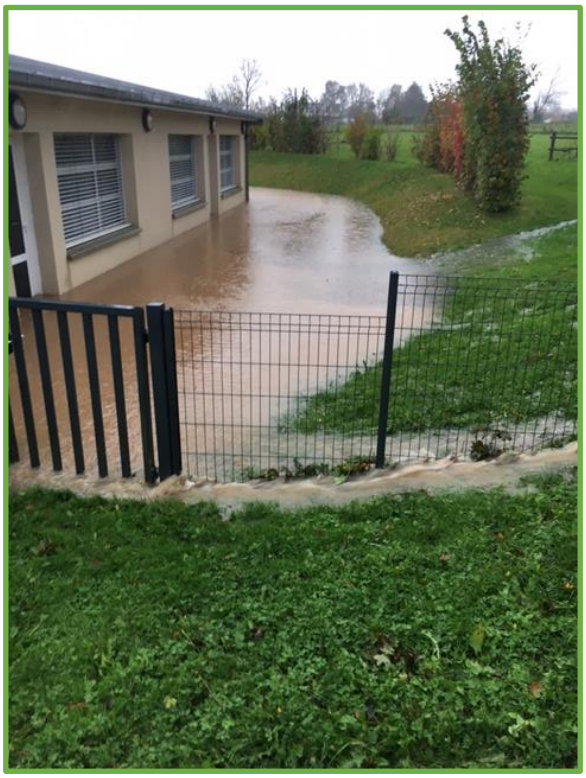

Inondations (suite)

Merci Pierre d'avoir porté cette grosse difficulté d'une main de maître !

2/ Inondation de plusieurs habitations à Remilly-les-Marais

Il y en a eu dans les 3 communes déléguées : nous habitons effectivement à **Remilly-les-Marais**.

Lors de l'ampleur des précipitations que nous avons connues le 3 août et le 10 novembre 2023, ces habitations presque toutes situées en zone inondable voire de remontée de nappe phréatique ont subi des inondations préjudiciables. L'eau, comme le reste, obéit à la loi de gravitation universelle et s'accumule vers le point le plus bas quelque soit le calibre des fossés qu'elle n'emprunte même plus dans les cas les plus cruciaux.

A ce jour, il est fort probable que les permis de construire ne seraient plus accordés.

Malheureusement, la mairie ne peut que compatir à ces grosses difficultés et n'a pas le pouvoir de défier les lois de la nature

Samedi 11 novembre 2023 : commémoration de l'Armistice 14-18

« Il est beau papa ! »

2 décembre 2023 Parade de Noël

Beau défilé de véhicules illuminés qui n'a pas manqué de faire rêver petits et grands.

3 décembre 2023 Marché de Noël

Belle affluence au marché de Noël et grande satisfaction de l'APE

Olivier Lehodey, Delphine Mignot, Samantha Lahaye, Fanny Noël

Cette année, l'Association des Parents d'Elèves du Marais a succédé à l'entreprise Lehodey Vanibois pour l'organisation du traditionnel marché de Noël.

9 décembre 2023 Téléthon – Les motos de Franck

Informations diverses concernant Remilly-les-Marais

Retrouvez les photos et les menus de vos enfants sur le site internet de la commune : www.remillysurlozon.fr

L'école de l'Oseraie

Vendredi 22 septembre, l'école de l'Oseraie, de la Moyenne Section au CM2, a fait une journée verte.

Le matin : opération "Nettoyons la nature". Nous avons ramassé les déchets présents dans la commune de Rémilly sur Lozon.

L'après-midi, l'association "ALATER" est venue nous prêter main forte dans le jardin de l'école (récoltes, enlever les mauvaises herbes, retourner la terre...).

Nous avons réalisé notre traditionnel cross de l'école vendredi 20 octobre à l'abri des regards (plan Vigipirate urgence attentat). 3 courses étaient au programme : GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM1 avec à chaque fois une course filles et une course garçons.
Les élèves se sont beaucoup entraînés lors de cette première période de l'année. Ce cross est l'occasion de donner une finalité à ce travail.

Les gagnants ont reçu une belle coupe. Le deuxième et le troisième une médaille.
Un beau moment de partage et d'encouragements. Bravo à nos sportifs !

- de gauche à droite : Bélinda LE COQ (directrice et enseignante en GS-CP - Mélyna DEPERIERS (élève de CM1) - Khira ALESSANDRINI (enseignante en CP-CE1) - Ludwig CASTEL (élève de GS) - Timéa SAMSON (élève de CM2) - Steven LECLER (enseignant en CM1-CM2) - Evan JOUAULT (élève de CM2) - Emilie DRIEU (enseignante en CE2-CM1) et Chloé POISSON (élève de CP).

Actions menées au cours du premier trimestre

- Nettoyons la nature : vendredi 22 septembre – de la MS au CM2
- Le jardin avec l'Association ALATER : 22 septembre (après-midi)
- Intervention SDEAU 50(GS-CP) : 25 septembre
- La semaine du goût (GS-CP) : du lundi 16 au vendredi 20 octobre
- Le permis piétons (CE2-CM2)
- Cross de l'école : vendredi 20 octobre – de la GS au CM2
- Vente de livres : + marché des producteurs le dimanche 15 octobre
- Projet Tour du monde pour toute l'année (littérature)

Actions à venir

Pour tous :

- Stage massé de Natation – de la PS au CM2
- Projets sportifs : rugby (GS-CM2) – judo (PS-CM2)
- Inscription aux rencontres sportives de la circonscription (PS-CM2)
- Intervention sur l'équilibre alimentaire (du CP au CME) : 21 novembre
- Arbre de Noël de l'APE
- Projet jardin : intervention sur les abeilles (avec ALATER) (GS-CM2) : avril 2024
- Carnaval : fin avril
- Camion-musée Môme (PS-CM2) : 23 au 24 mai (céramiste)
- APC supplémentaires (1h) et stage de réussite (février et août)

Goûter des parents : fin d'année

Classe de PS-MS : - Projet sur les petites bêtes du jardin (parc des marais).	**Classe de GS-CP** : Projet classe eau avec le SDEAU 50 et le parc des marais. - Visite d'une usine d'eau potable et d'un château d'eau : mardi 7 novembre. - 2ème intervention du SDEAU "d'où vient l'eau que je bois ? , Comment préserver l'eau ?" . - Interventions à venir (x3) avec le parc des marais.
Classe de CP-CE1 : Classe planète Manche sur le thème des oiseaux. - 2 animations (qu'est-ce qu'un oiseau ? Fabrication de mangeoire) en novembre et décembre . - Sortie réserve de Beauguillot en janvier - Sortie de proximité : oiseaux du bocage en avril (à pied). - Sortie au château de la rivière en mai.	**Classes de CE2-CM1 et CM1-CM2** : - Projet seconde Guerre Mondiale et 80e anniversaire du débarquement avec une première intervention en janvier. - renforcement de la lecture (cf résultats aux évaluations nationales, la vente de livres, la participation aux petits champions de la lecture, etc). - projet robotique. - Projet Web-radio.
Intervention Allemand pour les CP-CE1, les CE2-CM1 et les CM1-CM2.	

De nouveaux aménagements pour davantage de sécurité

La dernière rentrée scolaire a été marquée par de nouveaux aménagements destinés à assurer la sécurité des élèves et le confort du personnel de l'école de l'Oseraie.

La commune a fait installer, par le personnel municipal, deux silhouettes d'enfants en mouvement pour rappeler aux automobilistes la nécessité de ralentir et de conduire avec prudence au niveau de l'école.

Un nouveau parking a été réservé pour les enseignants et le personnel technique de l'école.

Un nouveau passage piéton a été aménagé dans le bourg au niveau des établissements Lehodey Vani-bois, rue de la vannerie.

Location des salles des fêtes

Les tarifs **:**

PRESTATIONS DE LOCATION	REMILLY SUR LOZON		LE MESNIL VIGOT		LES CHAMPS DE LOSQUE	
	RÉSIDENT	EXTÉRIEUR	RÉSIDENT	EXTÉRIEUR	RÉSIDENT	EXTÉRIEUR
SOIRÉE REPAS AVEC LENDEMAIN	182 €	205 €	135 €	150 €	110 €	130 €
VIN D'HONNEUR	Au kilowatt (heures réelles consommées)	50 €	Au kilowatt (heures réelles consommées	50 €	Au kilowatt (heures réelles consommées	30 €
LOCATION VAISSELLE	0,80 €	0,80 €			0,80 €	0,80 €
LOCATION VERRE	0,10 €	0,10 €			0,10 €	0,10 €

Nouveau : possibilité d'une location à la journée en semaine : 80€

Prix du KWh : 0,35 €

Pour toute réservation, merci de vous adresser à Mme Pierrette Rémond au 07 86 55 02 18.

Une caution de 300 euros sera demandée pour chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance, un acompte correspondant à la moitié du tarif de la location et le solde à la reprise des clés (un état des lieux sera effectué avant et après la location).

Rappel : Les associations de Remilly-les-Marais bénéficient gratuitement des salles des fêtes trois fois par an toutes communes confondues. Concernant les réunions de nos anciens, les salles des fêtes peuvent être utilisées gratuitement.

Les cimetières

L'interdiction des produits phytosanitaires a exigé de s'adapter : **c'est l'enherbement qui a été retenu**.

1. Il est particulièrement réussi aux **Champs de Losque** et présente un charme certain, surtout au printemps, avec la jachère fleurie autour de l'église. Il nous a valu la reconnaissance appréciée de la population : il convenait d'être patient !

Le plan du cimetière des Champs de Losque est abouti et peut être consulté en mairie : saluons là, l'engagement et la compétence de Lucianne sur ce travail délicat. Merci ! Lucianne

2. L'ancien cimetière de **Remilly sur Lozon** est difficile à entretenir pour différentes raisons :
   - Le niveau du terrain y est très irrégulier
   - Tout le monde n'a pas encore intégré l'interdiction des phytosanitaires
   - Toutes les familles ne veillent pas à l'entretien des sépultures et de leur abord immédiat

Les employés communaux vont procéder cet hiver à son enherbement

- Retrait des gravillons
- Apport de terre
- Enherbement

Nous invitons la population à la patience devant les désagréments et désordres à prévoir

3. Le cimetière de **Le Mesnil Vigot,** également enherbé, est le seul des 3 cimetières à posséder un jardin du souvenir (qui peut être sollicité par l'ensemble des 3 communes déléguées)

Affichage prévu aux 2 entrées de chacun des 3 cimetières

Quelques rappels concernant le règlement des cimetières de Remilly-les-Marais

- Il est interdit de sceller une urne funéraire sur un tombeau ou un monument : elle doit être déposée à l'intérieur du caveau.
- Tous travaux dans le cimetière sont interdits sans l'accord de la mairie (pompes funèbres comprises).
- Chaque propriétaire de concession dispose d'une surface de 1.40m sur 2.40m **qu'il est tenu d'entretenir.**

  Veuillez respecter l'espace réservé.

  C'est l'enherbement généralisé qui a été choisi.
  Les produits phytosanitaires sont strictement interdits.
  Le gravillonnage est interdit.

- Les seuls véhicules autorisés à pénétrer dans le cimetière sont ceux :
  - Des employés communaux
  - Des pompes funèbres après autorisation de la mairie

  Aucun véhicule particulier n'est autorisé à pénétrer dans le cimetière

Coût des diverses prestations

***Les concessions** (tarifs identiques pour les 3 communes) :*

DUREE	TARIFS	PART COMMUNALE	PART CCAS
30 ANS	120 €	80 €	40 €
50 ANS	160 €	107 €	53 €
100 ANS	300 €	200 €	100 €

Les Champs de Losque

Le jardin du souvenir :

	DUREE	TARIFS	PART COMMUNALE	PART CCAS
COLOMBARIUM	50 ANS	600 €	400 €	200 €
CONCESSION CAVE URNE	50 ANS	100 €	66 €	34 €

Le Mesnil-Vigot

Les caveaux à prix coûtants (nouveau cimetière de Remilly sur Lozon) :

Nouveau cimetière de Remilly sur Lozon	Prix du caveau installé sans la concession
Caveau 1 place	800 € TTC
Caveau 2 places	1190 € TTC
Caveau 3 places	1520 € TTC

Remilly-sur-Lozon
(Nouveau cimetière)

Le point sur les travaux de l'année

- **Au niveau des églises :**

- Nettoyage des 3 clochers par une entreprises spécialisée : enlèvement des déjections et protection contre les pigeons et corbeaux
- Remise en état de l'horloge de l'église de Remilly sur Lozon
- Réparation de la cloche pour l'angélus à Remilly
- Intervention d'un cordiste, le jeudi 9 mars, au niveau du clocher de Remilly-sur-Lozon, afin d'enlever un arbuste qui empêchait les aiguilles de l'horloge de tourner (entreprise Biard Roy).

- Nettoyage et peinture des portails des trois églises.

- Pour les enfants :

- Aménagement d'un bac à sable pour les enfants des maternelles
- Création d'une aire de jeux pour les enfants du Mesnil Vigot
- Sécurisation au niveau de l'école (silhouettes Pieto)
- Création d'un passage piéton à Remilly sur Lozon en face l'entreprise Lehodey Vanibois.

- Pour la communication

- Pose de trois panneaux d'affichage (mairie - salle des fêtes du Mesnil Vigot - Eglise du Mesnil Vigot)
- Pose de deux panneaux d'affichage près de la pharmacie (mairie et Alater)

- <u>Economie d'énergie :</u>

- Remplacement des radiateurs énergivores par des radiateurs performants :
  - ✓ Salle de réunion du Mesnil Vigot
  - ✓ Logement Travert à Remilly
  - ✓ Salle communale à Remilly
- Remplacement du chauffage au fioul par des radiateurs électriques performants aux Champs de Losque dans les logements communaux.
- Remplacement des ouvertures en double vitrage : portes et fenêtres du Logement Travert.
- Remplacement des ampoules énergivores par des Led au niveau des projecteurs de l'église des Champs de Losque.

- <u>Voirie :</u>

- Distribution de cailloux à Remilly : Rue de la Sansonnerie, rue Mouton, rue Tourdeville, rue de la Pourrière
- Fauchage traditionnel de toutes les voies communales
- Nettoyage des creux : rue des chênes et levée des buses
- Busage et aménagement d'aire de croisement rue de la Valaiserie
- Ouverture de la route départementale face à l'école

- <u>Réalisation d'un plan du cimetière des Champs de Losque</u>

- <u>Gestion des tempêtes et inondations</u>

- <u>Projets imminents :</u>

- Cailloux route de la Mériennerie (avec Pont Hébert)
- Révision des toitures des trois églises
- Plantation de deux haies bocagères en amont de l'école de l'Oseraie.

Merci ! Monsieur le responsable des travaux

Merci ! aussi à nos deux fidèles régulières de la Banque Alimentaire Nicole et Pierrette.

Le Point sur la Télémédecine :

Bel outil performant qui a donné totale satisfaction à ceux qui ont pu l'expérimenter. Le site est actuellement sous-exploité. Il est en cours de réorganisation au niveau des délais d'obtention des rendez-vous (qui ont posé problème).

Ce sont des médecins de Caen qui assurent les téléconsultations après une prise en charge par des infirmières locales (cf l'article de ce mercredi 13 décembre 2023 dans Ouest France)

N'hésitez pas à retenter votre chance en cas de nécessité.

Visites du site et publicité sont en préparation pour aider la population à faire face aux difficultés des déserts médicaux.

Vous n'avez pas de médecin traitant,

Votre médecin traitant ne peut vous accorder un rendez-vous dans un délai compatible avec votre état de santé

alors

La télémédecine à Remilly-les-Marais peut être la solution **si votre motif médical le permet, vous y serez totalement pris en charge (dossier médical et téléconsultation) par un binôme médecin-infirmière.**

Pour la prise de rendez-vous s'adresser au

09 82 81 95 26

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

Le cabinet de télémédecine est situé au :

8 rue André Le Duc – Remilly sur Lozon –

50570 Remilly-les-Marais.

(Téléconsultation intégralement remboursée, ordonnance comprise, dans les mêmes conditions qu'avec un médecin traitant. Désormais aucune avance n'est à prévoir pour la prestation des infirmiers)

Terrains à vendre à Remilly-sur-Lozon

2 terrains à bâtir sont à vendre à Remilly-sur-Lozon rue de l'Ancienne scierie.

Terrains à vendre dans le lotissement des Champs de Losque

Trois jolies maisons sont construites et habitées. Un quatrième terrain devrait être occupé par un chalet en bois. Un cinquième terrain vient d'être vendu : il reste donc trois terrains à vendre dont la vente a été confiée à une agence (en exclusivité).

Les travaux de restauration de la salle des fêtes du Mesnil Vigot

Travaux prévus au niveau du contrat de pôle de services (Département).

Le Projet Proxi :

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2023 :

« Il s'agit d'éviter le rachat éventuel des murs par un investisseur privé susceptible de transformer le commerce en logements locatifs et ainsi de priver la population d'un commerce de proximité.
Le débat s'oriente :

- vers l'achat des murs de l'épicerie par la commune (nécessité d'envisager une estimation par un professionnel)
- vers l'agrandissement de la surface de vente (ce qui induirait une baisse des prix pour la population)

Après débat, le conseil, **à l'unanimité**, émet un avis de principe favorable pour étudier la faisabilité du projet (achat, montant des travaux et demande de subventions …). »

La mairie travaille ardemment sur le projet mais les choses ne se feront pas d'un « coup de baguette magique ». Ne perdons pas de vue que la commune est interdite de tout nouvel emprunt pendant la totalité du mandat présent : nous ne pourrons donc compter que sur les subventions accordées et l'autofinancement.

Le Comice Agricole Cantonal :

Il aura lieu cette année à Remilly sur Lozon. La date n'est pas encore annoncée.

Un projet local pour célébrer le 80 ème anniversaire du Débarquement ? :

Le projet est soumis à votre approbation : qui serait intéressé par **une excursion locale** permettant de comprendre les différents facteurs locaux (différents sites) qui ont permis la réussite du Débarquement **chez nous** ?
S'inscrire en mairie avant fin janvier afin de savoir si le projet répond à un souhait de la population et s'il est envisageable ? (Un car pourrait être affrété par la mairie)

Nos Associations

Il est à noter que selon la loi, toute association doit faire son Assemblée Générale chaque année et est tenue d'en transmettre les résultats en mairie (nouveau bureau, comptes de l'année). C'est la condition qui s'impose pour espérer une subvention.

En principe, l'association invite le maire de la commune à chacune de ses assemblées générales.

ALATER Association Locale d'Aide à la Transition Ecologique et Résilience

Président : Benoît Jouin
Secrétaire : Sylvie Allix
Trésorière : Isabelle Lehodey

"Il est naturellement de coutume en cette période de l'année de nous souhaiter mutuellement non seulement de belles fêtes, mais également une bonne année lorsqu'elle débute, une bonne santé et plein de réussite.
Ce sont des vœux sincères, nécessaires qui portent l'espoir, le souhait du bonheur pour chacun d'entre nous.

Mais aujourd'hui que d'interrogations sur ce que sera le bonheur de demain ! Dans quel monde ? Sous quel climat ? Avec quelles ressources, quelle biodiversité ?...
Les années qui passent, peuvent parfois nous laisser perplexe sur la capacité humaine à faire face à ces grands défis, ces grands changements.
Il le faudra pourtant, certainement en courbant l'échine, parfois en tombant, mais en se relevant, toujours.

Même si cela n'est qu'une partie de la solution, les initiatives de notre quotidien, locales ou plus globales, qui vont dans ce sens sont essentielles.
Et on le voit autour de nous : les choses bougent !
Des groupes de réflexion regroupant élus, associations, citoyens... sont organisés ici et là, ceci afin de permettre des partages d'expérience, s'enrichir et porter diverses actions et projets locaux. ALATER participe à cette démarche, à St Sauveur Village, à Marchésieux, ou au Parc naturel régional.

En 2023 est né notre petit marché local, 6 au total, afin qu'au-delà du lien social que cela peut amener, nous puissions apporter notre contribution à la promotion des produits locaux et bio lorsque cela est possible. Le bilan, malgré parfois le mauvais temps, est positif. Donc rendez-vous en 2024 ! (Le 3ème dimanche matin du mois à partir d'avril).

Un grand merci au passage à toutes les personnes, habitants, producteurs, commerçants, élus, qui ont contribué au fonctionnement de la 1ère saison.

Pour cette deuxième, nous serions ravis de pouvoir mutualiser sur ces dates certaines actions des autres associations communales, certaines animations faisant sens avec celui du marché.

L'appel est lancé ! »

Outre le marché, diverses actions ont été mises en place dont, pour la deuxième année la rando-déchets
organisée dans le cadre de "J'aime la Nature Propre ». Elle aura lieu cette année le samedi 16 mars après-midi.

Ateliers, projections, débats, partenariat avec l'école sont également soit en cours de réalisation, soit à l'étude. Le projet TEN 2 (Territoire Engagé pour la Nature) engagé par la municipalité fait également partie de nos pistes d'action.

Cette démarche, on souhaite vraiment la partager avec vous, habitants de Remilly-les-Marais ! afin de vivre ensemble des moments d'action lors de cette nouvelle année que nous vous souhaitons belle et heureuse.

L'équipe d'ALATER

contact.alater@gmail.com
Plus d'infos sur notre programme et actions sur Facebook ALATER ou dans votre boîte à lettres en février 2024

Jardin à l'école

Commission Citoyenneté et Développement Durable

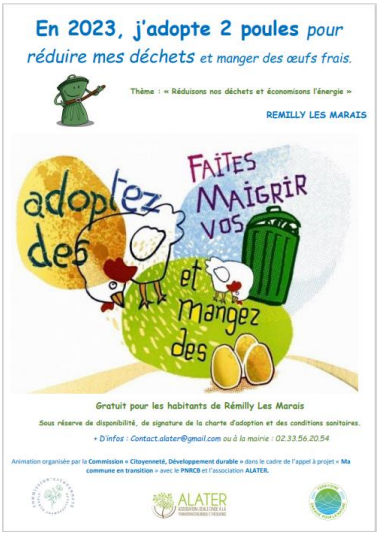

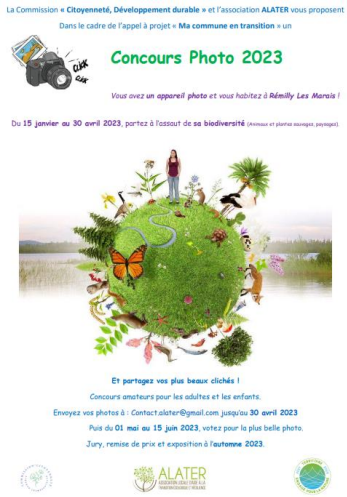

Cette année 2023, la commission en partenariat avec l'association ALATER ont poursuivi la mise en place de l'appel à projet « Ma commune en transition » en lien avec le Parc naturel régional des Marais du cotentin et du Bessin.

2 propositions ont été faites aux Rémillais pour réduire leurs déchets en bénéficiant de 2 poules pondeuses par foyer ou l'achat à prix réduit de composteurs réalisés par l'ESAT d'Ifs (14).
60 poules ont été distribuées lors du marché de juin et 20 composteurs ont été distribués lors du marché de septembre.

Concernant l'axe biodiversité, un concours photo sur le thème de la biodiversité et des paysages de Rémilly a été proposé aux habitants. 20 photos ont été retenues et exposées lors du marché d'octobre.
45 votants pour élire les photos suivantes :

Photo 1 : Salamandre tachetée Photo 2 : Grenouille verte
Photo 3 : L'oseraie Photo 3ème exæquo : Pic vert

En parallèle, les actions de la reconnaissance TEN (Territoires engagés pour la nature) se sont poursuivies jusqu'au 31 décembre 2023. Rémilly est en attente de la reconduction de cette reconnaissance pour les prochaines années.

La commune s'est engagée dans le dispositif Ekosentia en partenariat avec l'office français de la biodiversité et les fédérations des chasseurs (FDC 50- FRCN) pour la préservation des chemins ruraux. Le projet consiste à réaliser un diagnostic des chemins (présence de haies à plusieurs strates, essences…) afin de proposer des aménagements comme la plantation de haies, la restauration de mares au linéaire attenant au tronçon… Ce programme continuera sur l'année 2024.

Les Amis du Château de Montfort

Le Château de Montfort
Remilly-sur-Lozon

Composition du bureau :

Président : Noël Pottier
Vice-présidente : Janine Sevaux
Trésorière : Marie-Laure Pottier

La dernière assemblée générale s'est tenue le 4 février 2023.
L'association comprend désormais une vingtaine de membres dont les deux tiers sont actifs sur le terrain : travaux d'entretien et accueil des visiteurs.

En 2023, Micheline QUESNEL-DESHAYES, talentueuse aquarelliste, a accroché ses tableaux sur les murs du château. Le Village des années 1930 était désormais présenté au complet, sur 200m^2.

Le dimanche 11 juin, le château de Montfort participait au NEURODON (maladies du cerveau).

En 2024, un évènement devrait mettre en valeur la roseraie David AUSTIN et permettre au plus grand nombre de visiteurs de découvrir les roses anglaises au plus fort de leur floraison. Le week-end du 15 et 16 juin, de 10h à 18h, des exposants et artisans en lien avec les roses se joindront aux amis du château de Montfort pour ces deux jours de fête.

Les visites du château reprendront en juin, les samedis et dimanches, puis du vendredi au dimanche en juillet-août, avec des expositions (artistes peintres et céramistes).
En dehors des jours et heures d'ouverture, la présence de visiteurs dans les cours du château est fortement déconseillée, l'association déclinant toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Belle progression de la fréquentation au château de Montfort

Nombre de visiteurs payants :

En 2021 : 618
En 2022 : 1184
En 2023 : 1477

Association « Les 2 Mains »

Composition du bureau :

Présidente : Viviane Hue
Secrétaire : Véronique Ledouit
Trésorière : Vanessa Villallard

Tél. 06 41 10 22 67

L'association « Les Deux Mains » propose des activités manuelles pour les enfants de 6 à 12 ans. Cette année, 16 enfants se retrouvent chaque semaine par groupe de 5/6 pour des ateliers créatifs.

L'association propose également des activités aux adultes : scrapbooking, Paper Craft, quilling, peinture …

Ces ateliers ont lieu le mardi soir et le jeudi après-midi tous les 15 jours.

L'association c'est aussi le petit café du jeudi matin offert à tous, l'occasion de se retrouver et d'échanger dans la convivialité.

Les rendez-vous :
Février : après-midi jeux à la salle des fêtes de Remilly, ouvert à tous.
Pâques : chasse aux œufs à la maison des marais de Marchésieux
Mai : grande chasse au trésor
Juin : Olympiades
Décembre : concours « IMAGINE NOEL » ouvert à tous
D'avril à octobre : le café offert à tous lors du marché à Remilly

Les Bielles des Marais

Composition du bureau :

Président : Christophe Dupart 06 80 99 75 46 - lesbiellesdesmarais@gmail.com
Trésorière/Secrétaire : Carole Dupart 06.47.30.34.14
Membres du bureau : Georges Dupart, Richard Lamy, Agnès Lenfant, Thierry Sénéchal

Présentation de l'association :

Les bielles des marais est une association regroupant les passionnés de véhicules anciens créée il y a 5 ans sur la commune de Rémilly sur Lozon. Elle compte actuellement 25 adhérents.
Nous organisons tout au long de l'année, des rassemblements, expositions, et balades sur la commune et ses alentours, nous nous déplaçons également dans les autres clubs de la région (Isigny, la chapelle en Juger...etc.)

Rétrospective de l'année 2023 : **19 mars 2023** : Exposition véhicules anciens et miniatures mises en scène à la salle des fêtes André Le Duc ainsi que sur la rue André Le Duc jusqu'au carrefour de l'église, qui connut un franc succès, avec beaucoup d'exposants et de visiteurs.

À gauche Flavien Sénéchal Christophe Dupart président association - Philippe Gosselin - Marie-Josèphe Baugé - Philippe Hervieu

Pendant la tombola des bielles du 19 mars 2023, remise du gros lot :
le tracteur Deutz gagné par jade Sénéchal (3 mois) représenté par son papa

Le **10 juin 2023** : Nous avons organisé la balade des vieux crampons au départ de Saint Aubin du Perron commune d'un de nos adhérents nous avons fait environ 40 km en tracteurs anciens en 2 parcours.

Le **16 septembre 2023** : la balade des marais, qui se déroule tous les ans sur la commune de Rémilly les Marais et cette année nous avons fait une halte visite de l'entreprise Vantomme de Feugères

Le Samedi 02 décembre 2023 à partir de 19h30 : organisation pour la première année, et c'est une première sur le secteur de la manche, une parade de Noël de véhicules illuminés dans les rues de Rémilly sur Lozon, présence du père Noël et ses gourmandises. Sur place Food truck crêpes et galettes, vente de vin chaud, chocolat chaud et bière de Noël.
Les tickets de la tombola des bielles des marais édition 2024 ont été mis en vente à partir du 02 décembre pendant la parade et ce jusqu'au 17 mars 2024 jour du tirage de la tombola ; à gagner cette année 1 tracteur vendeuvre AS de 1959 (photo) et multiples autres lots.

Le **dimanche 03 décembre** 2023 : présence au marché de Noël organisé par l'APE salle des fêtes André Le Duc.

Dimanche 17 mars 2024 : notre expo véhicules anciens et miniatures mises en scène salle des fêtes André Le Duc et ses abords ainsi que la rue André Le Duc. Tombola des bielles des marais. Le **samedi 8 juin** balade des vieux crampons chez l'adhérent

Samedi 21 juin balade des marais sur les communes de Rémilly les Marais

Association de jumelage le Mesnil-Vigot – Churchstanton

Composition du bureau :

Présidente : Sylvie Allix
Vice-président : Brian Gardner
Trésorière : Chantal Hébert

« Seuls 4 d'entre nous ont fait le voyage en Angleterre du 11 au 14 juillet. Voyage pour lequel un passeport est désormais obligatoire. Ce séjour ne ressemblait pas aux autres et s'apparentait plus à une visite privée. Pas de groupe à notre arrivée, seuls nos hôtes nous attendaient. Nous avons, bien-sûr, été très bien reçus, mais de la façon dont nos amis l'envisagent maintenant : à savoir un séjour entre amis (avec des visites : cidrerie, jardins sans oublier le littoral et la ville de Bath…sous la pluie…) mais sans plus d'organisation collective ! ce qui réduit les échanges aux seules connaissances et relations établies et met fin au jumelage tel qu'on l'entend. Faute de relais dans leur association depuis plusieurs années, nos amis de Churchinford nous ont clairement exprimé leur souhait de mettre un terme à l'accueil « associatif ». Nombre de membres actifs, anglais et français, présents lors de la fondation du jumelage en 1996 et qui ont contribué à son dynamisme ne sont plus là aujourd'hui !

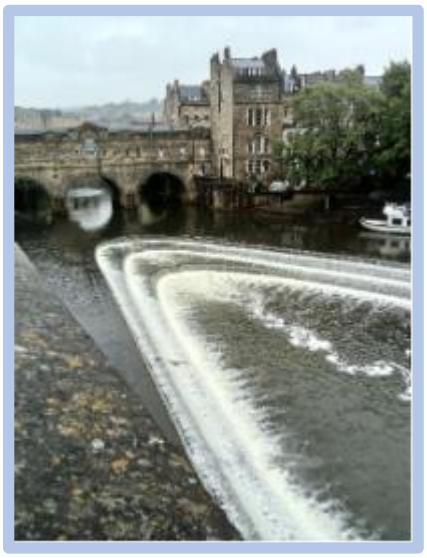

C'est donc avec tristesse, nostalgie mais réalisme que nous avons décidé, lors de notre dernière assemblée générale de mettre un terme à l'activité de notre association. »

APE (Association des Parents d'Elèves)

Composition du bureau :

Présidente : Delphine Mignot
Vice-présidente : Sabrina Guillot
Secrétaire : Fanny Noël
Trésorière : Samantha Lahaye

La Gymnastique Volontaire Rémillaise

Composition du bureau :

Présidente : Isabelle Aubry
Secrétaire : Céline Tourainne
Trésorière : Alexandrine Jeanne

Les Comités des fêtes à Remilly-les-Marais

Le comité des fêtes du Mesnil-Vigot :

Composition du bureau :

Président : Antoine Rigot
Vice-Président : Arnaud Dauvers
Secrétaire : Nelly Saugrain
Trésorière : Cassandra Authier

Le comité des fêtes de Remilly sur Lozon

Composition du bureau :

Présidente : Reine Levallois
Vice-Président : Nicolas Carel
Secrétaire : Véronique Ledouit
Trésorière : Jessica Levallois

Le comité des fêtes des Champs de Losque :

Composition du bureau :

Président : Dany Levée
Vice-Présidente : Nathalie Mignot
Secrétaire : Sindy Peyrat
Secrétaire adjointe : Adeline Davy
Trésorière : Angélique Vautier

Les Clubs de l'Amitié de nos trois communes déléguées

Le Trait d'Union Les Champs de Losque

Composition du bureau :

Président : Roland Sadoc
Secrétaire : Annick Hébert
Trésorière : Nicole Rousseau

Le trait d'union se réunit le 2ème jeudi du mois, à la salle communale de Remilly en attendant la réparation du parquet aux Champs de Losque.

Le Club de l'Amitié de Remilly-sur-Lozon

Composition du bureau :

Présidente : Françoise Tourraine
Secrétaire : Michel Laurent
Trésorière : Christiane Laurent
Membre : Michèle Lebugle

Le club s'est réuni pour l'assemblée générale le mardi 7 novembre 2023
A l'issue du vote, le bureau est réélu à l'unanimité.
Les réunions ont lieu tous les 15 jours le mardi à la salle communale. Nous avons de nouveaux adhérents et n'hésitez pas à nous rejoindre pour passer d'agréables moments.

Renseignements. : 02 33 56 27 26
Plusieurs repas au restaurant ont été organisés cette année :
Un à Ste Mère Eglise, un dans la salle communale et le prochain sera à l'étang des Sarcelles le 19 décembre.
Une visite sera organisée le 8 décembre à la biscuiterie de Ste Mère Église.

Le Club de l'Amitié de Le Mesnil-Vigot

Composition du bureau :

Présidente : Jeannette Osmond
Secrétaire : Monique Lemoine
Trésorière : Luigina Jeanne
Membres : Christiane Desmeules – Eliane Hardy – Jean-Claude Jeanne – Marie-Claire Angélique

BRAVO à nos anciens, aux présidentes et président pour l'organisation de ces rencontres amicales. Ils invitent tous ceux qui le souhaiteraient à les rejoindre dans la bonne humeur.

Amicale des chasseurs du Mesnil-Vigot

Composition du bureau :

Président : Cyril Roger
Secrétaire : Bernard Coudret
Trésorier : Lionel Depériers
Membres : Philippe Lépine, Frédéric Roger, Christophe Besnard et Samuel Challe.

L'Amicale des chasseurs et propriétaires de Remilly sur Lozon

Composition du bureau :
Président : Bernard Lelandais
Secrétaire Trésorier : Florian Depériers
Vice-Président : Jean-Luc Desdevises
Membres : Dominique Lengronne et Didier Depériers

L'Association des chasseurs des Champs de Losque

Composition du bureau :
Président : Olivier Bigot
Vice-Président : Joseph Desdevises
Secrétaire : Hervé Blanchet
Trésorier : Franck Legoupil

Les Associations d'Anciens Combattants

Présidents et porte-drapeaux des 3 associations de Remilly-les-Marais :

Remilly sur Lozon :
Président :
Porte drapeau : Gaëtan Planquette

Le Mesnil-Vigot :
Président : Michel Godey
Porte drapeau : Thierry Hue

Les Champs de Losque :
Président : Fernand Lescalier
Porte drapeau : Roland Sadoc

Informations pratiques

Randonnée locale

Au fil des marais à Remilly-les-Marais

8.30 km
2h

maxi 19 m
mini 3 m
51 m
-51 m

Ce circuit est composé de
2 points d'intérêt

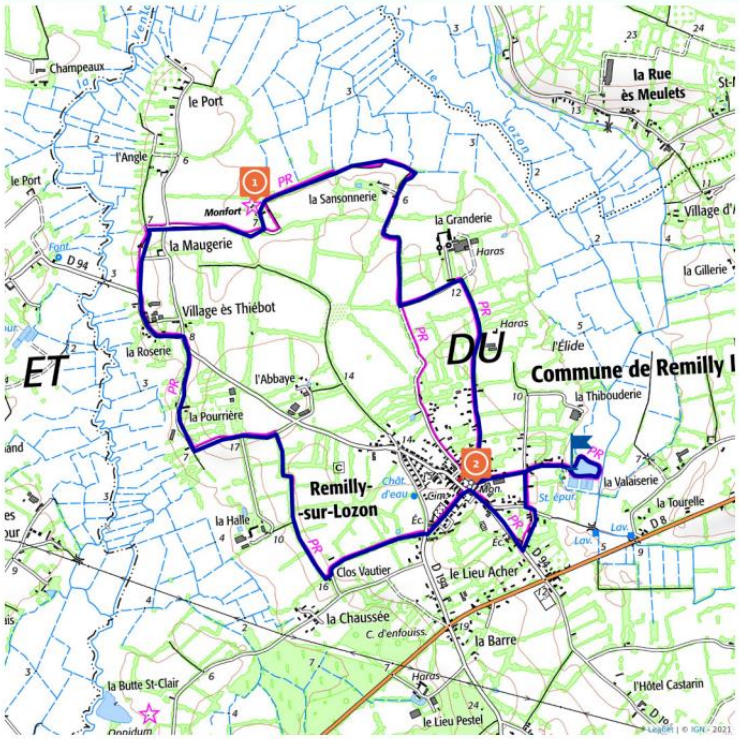

Cet itinéraire vous est fourni à titre indicatif. Cirkwi ne certifie pas la fiabilité des informations contenues dans les textes, cartes ou photos de cet itinéraire. Retrouvez plus d'infos sur www.cirkwi.com

Informations pratiques :

Le départ s'effectuera à l'Oseraie de Rémilly-le-Lozon.
Balisage bleu.

Description :

Cette boucle est au départ de Rémilly-le-Lozon, commune dont le nom vient du nom de domaine gallo-romain Romiliacum. Elle compte environ 700 habitants, appelés Rémillais. À travers ces chemins, le parcours vous entraînera sur les communes de Rémilly-les-Marais et de Rémilly-sur-Lozon.

Anecdote :

Natif de la commune, Jehan de Montauban (1412-1466) multiplia les titres, en effet, il fut conseiller, chambellan du roi, maréchal de France, grand bailli du Cotentin et seigneur de Rémilly et Marigny. Il fut l'ami et le collaborateur de Louis XI.

"IGN-2018 Copie et reproduction interdite"

Saint-Lô AGGLO

Proposé par :**SAINT LO AGGLO**
"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage d'activités touristiques qui vous fait voyager"
www.cirkwi.com/circuit/47742

1 Le Château de Montfort - 50570 REMILLY-SUR-LOZON - Altitude : 4m — Château, Eglise & Abbaye

Le château de Montfort

Construit à partir de la fin du XVe siècle, habité jusqu'en 1755 et ruiné au XIXème siècle, l'association l'achète en 1980. 20 ans de travaux permettent de remettre en état les communs et de sauvegarder par des chantiers d'entretien le restant.
Situé en plein marais, c'est un château avec porterie, maison de garde et communs restaurés, pigeonnier, boulangerie et maison seigneuriale en ruine.
Plusieurs sentiers de balade se trouvent autour et pendant la saison estivale, accueil, animations et expositions temporaires y seront également.

2 Rue de la Vannerie - 50570 REMILLY-LES-MARAIS - Altitude : 15m — Art & Musées

Le musée de la vannerie (Lehodey Vani-Bois)

Le métier manuel de vannier perdure dans le temps depuis 150 ans. Au musée de la vannerie de Rémilly-les-Marais, vous pourrez découvrir ce savoir-faire traditionnel et local en visitant sa salle d'exposition de 400m², son musée et ses 250 réalisations exposées ainsi que son atelier de fabrication. Un film sur l'histoire de l'entreprise et sur le circuit de l'osier, de la coupe au panier, y est projeté.

Retrouvez tous les communiqués de Saint-Lô Agglo sur le site internet de la commune : www.remillysurlozon.fr

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Pour votre première demande ou renouvellement de carte d'identité ou passeport, la démarche se fait en 2 étapes :

- Une pré-demande sur le site de l'ANTS (ants.gouv.fr)

Vous aurez besoin de votre ancien (ne) carte d'identité ou passeport (dans le cas d'un renouvellement), des nom, pré-noms, date et lieu de naissance de vos parents. Pour une demande de passeport, un timbre fiscal est obligatoire, le montant dépend de l'âge du demandeur.

- Une prise de **rendez-vous** auprès des mairies disposant d'un dispositif de bornes biométriques

Contact des mairies :
Agneaux : 02.33.77.33.50
Saint-Lô : 02.33.77.60.00
Coutances : 02.33.76.55.55
Carentan : 02.33.42.74.00
Tessy-Bocage : 02.61.67.78.57
Villedieu-les-Poêles : 02.33.61.00.16

Nos conseillers France Services sont disponibles sur rendez-vous pour vous aider dans vos démarches

Espace France Services

Marigny-le-Lozon

UNE AIDE POUR VOS DEMARCHES EN LIGNE

Nos agents vous accompagnent sur rendez-vous dans vos démarches administratives du quotidien, de manière **confidentielle et gratuite**.

- Faire une simulation
- Demander une prestation (logement, prime d'activité)
- Déclarer un changement de situation

- Consulter ses remboursements
- Estimer ses droits
- Renouveler sa carte vitale

- Demander un relevé de carrière
- Estimer l'âge et le montant de sa retraite
- Demander une pension de réversion

- S'inscrire comme demandeur d'emploi
- Faire une simulation d'allocations
- S'actualiser
- Consulter les offres d'emploi

- Payer les impôts
- Déclarer les revenus
- Payer les amendes ou factures locales

- Pré-demande de carte d'identité et de passeport
- Immatriculation - Carte grise
- Demande de permis de conduire

France services

CONTACTS / INFOS
02.33.55.15.26
marigny-le-lozon@france-services.gouv.fr

pôle public MARIGNY-LE-LOZON

NUMÉROS D'URGENCE

ENFANT EN DANGER ?
LE MIEUX, C'EST D'EN PARLER
Appel GRATUIT, confidentiel et anonyme
24h/24 - 7j/7
Le 119 n'apparaît sur aucun relevé téléphonique détaillé.

Qui peut appeler le 119 ?
Les enfants ou les adolescents confrontés à une situation à risque ou de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.
Les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...
allo119.gouv.fr

3919
VIOLENCES FEMMES INFO
Appel GRATUIT et anonyme
24h/24 - 7j/7
solidaritefemmes.org

3977
Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés
Service gratuit + le prix d'un appel
- Du lundi au vendredi, de 9h à 19h
- Les samedi et dimanche, de 9h à 13h et de 14h à 19h

3977.fr

manche.fr
Conseil départemental de la Manche
50050 Saint-Lô cedex - T. 02 33 055 550
LA MANCHE LE DÉPARTEMENT

SLAM Cyc'Lô… 100 NOUVEAUX VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE À LA LOCATION ! RÉSERVEZ LE VÔTRE et FAITES-LE VOUS LIVRER GRATUITEMENT !

Coût de revient 1€/jour dans le cadre d'une location jusqu'à 3 mois, le coût de la location de votre vélo à assistance électrique avec SLAM Cyc'Lô. Les tarifs sont ensuite progressifs jusqu'à 12 mois de location.

L'objectif : **permettre au plus grand nombre de tester ses déplacements à vélo** avant de passer à l'achat de son propre vélo.

Étudiants, apprentis, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi bénéficient d'un tarif réduit.

Une livraison gratuite du vélo sur les 61 communes du territoire de l'Agglo. Saint-Lô Agglo souhaite que tous les habitants du territoire puissent accéder au service SLAM Cyc'Lô, c'est **pourquoi vous pouvez réserver votre vélo et vous le faire livrer à domicile gratuitement sur les 61 communes de l'agglo.**

Vous utilisez votre vélo de location pour vos trajets domicile-travail. Vous pouvez bénéficier d'une participation de votre employeur :

- 50% pour les salariés du privé
- 75% pour les agents du service public

Comment louer son vélo ?

Il suffit **d'habiter, de travailler ou d'étudier sur l'Agglo.**

Les demandes seront servies dans l'ordre d'arrivée.

La location est pour une durée de 1 à 12 mois.

3 modalités de location :

- **À l'agence SLAM Cyc'Lô** – Place de la Gare – Gare SNCF – Saint-Lô
- **Par courriel** : slam.cyclo@saint-lo-agglo.fr
- **Sur le site de l'Agglo : saint-lo-agglo.fr** rubrique **déplacements**

L'accueil de Saint-Lô Agglo est désormais à la Tour Agglo !

Depuis l'automne, la plupart des services de l'Agglo ont emménagé à la Tour Agglo en centre-ville de Saint-Lô.

Pour toutes vos démarches, l'accueil, situé au **70 rue du Neufbourg**, vous renseigne et vous informe.

L'ancien Hôtel de l'Agglo, situé 101 rue Alexis de Tocqueville a été mis en vente et vient d'être racheté par le SDEAU : 1,415M.

FESTIVAL JEUNES EN SCÈNE : APPEL À PROJETS ET CONCOURS D'AFFICHE JEUNES TALENTS JUSQU'AU 17 FÉVRIER 2024 !

Tu es un jeune « talent » entre 11 et 25 ans en danse, cirque, photographie, dessin, vidéo, improvisation, cuisine, (groupe de) musique… et tu habites sur le territoire de Saint-Lô Agglo. **Le festival Jeunes en scène**, qui **accompagne la découverte des jeunes talents**, est fait pour toi. **Inscris-toi à partir du 1er décembre et jusqu'au 17 février** sur saint-lo-agglo.fr
Nouveau : Tu as des talents de graphiste, participe au **concours** pour réaliser l'**affiche du festival**, pour s'inscrire c'est aussi jusqu'au 17 février. Tu souhaites t'informer sur l'appel à projet ou être bénévole pendant le festival, le Kiosk est là pour te renseigner !
Le festival Jeunes en scène se déroulera les 22 et 23 mai au théâtre de Saint-Lô et le 24 mai à la salle de spectacle du Normandy.

NOUVEAU : Une épicerie solidaire pour les étudiants

Depuis novembre dernier, les étudiants de Saint-Lô Agglo bénéficient d'une épicerie solidaire étudiante située dans les locaux du FJT Espace Rabelais à Saint-Lô. Portée par l'Association Sportive et Culturelle des Étudiants de l'agglomération Saint-Loise (ASCESL) et en partenariat avec la Banque alimentaire de Saint-Lô, l'épicerie est ouverte tous les mardis de 17h30 à 19h30 hors vacances scolaires. Les étudiants bénéficient d'une réduction de 80% sur le montant des produits : produits secs mais aussi de fruits et légumes provenant de producteurs locaux.

Sports : "BOUGER FACILE" LE SPORT EN TOUTE AUTONOMIE

Nouveau à l'Agglo !

"Bouger facile" pour retrouver le plaisir et les bienfaits de pratiquer **une activité physique adaptée à chaque niveau**.
Le dispositif "Bouger facile" propose des séances de sport en fonction des conditions physiques de chacun :

- niveau 1 : pour une **reprise d'activité physique**
- niveau 2 : pour la **pratique sportive occasionnelle**

8 séances par niveau

Des séances sportives sur mesure proposées par les éducateurs sportifs de Saint-Lô Agglo pour une reprise d'activité physique en toute simplicité.

Les débutants peuvent commencer avec 1 séance /semaine. Une fois les 8 semaines de niveau 1 réalisées, ils peuvent passer au niveau 2 pour une pratique sportive plus soutenue.

1ère activité proposée en athlétisme : la course à pied 100% gratuit !

Des équipements sportifs en libre accès pour une pratique en toute souplesse :

- piste du stade Saint-Ghislain (330m) – 749 rue de l'exode – Saint-Lô
  > vestiaires mis à disposition du public le midi 12h-13h30 - pendant la fermeture
- piste du plateau sportif (200m) – rue du stade – Canisy
- piste du stade Richard Vivien (400m) – RD 974 – Torigny-les-Villes
- piste du stade Henri Binet (400m) : Route de Saint Jean – Condé-sur-Vire

Restauration du bocage

Avec le soutien de l'Agence de l'eau, de la Région et de l'Union européenne, Saint-Lô Agglo développe un **programme de restauration du bocage** afin, notamment, de préserver la ressource en eau et de conforter cet élément fort de l'identité paysagère du territoire.
Dans ce cadre, **la plantation et la restauration de haies**, principalement sur talus, **sont entièrement prises en charge** pour les exploitants agricoles, les particuliers et les collectivités volontaires.

6,4 km ont été plantés l'hiver 2022-2023 et 17,7 km de haies vont être créées ou restaurées cet hiver.

> Vous souhaitez vous aussi planter ou restaurer une ou plusieurs haies bocagères sur votre terrain ? Contactez dès maintenant les techniciens bocage de Saint-Lô Agglo au 02.14.16.30.70.

Enquête publique PLUi : du 8 janvier au 4 mars

En juin 2018, Saint-**Lô Agglo avec ses 61 communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui se substituera aux documents communaux une fois approuvé. Il permettra à l'échelle du territoire de l'Agglo de définir pour chaque parcelle les possibilités et conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction. Des concertations avec les différents acteurs ont eu lieu tout au long de l'élaboration du PLUi.**

Du 8 janvier au 4 mars 2024, toutes les personnes intéressées par le PLUi de Saint-Lô Agglo sont invitées à venir consulter les documents et échanger avec la commission d'enquête lors des 36 permanences ou aux horaires d'ouverture des mairies, lieux de permanences.

L'enquête publique unique permet à toute personne intéressée par le PLUi de venir :

- **consulter les pièces** qui constituent le PLUi,
- **échanger avec la commission d'enquête,**
- **apporter des observations** sur le contenu des documents.

Les documents consultables

- **Le dossier de PLUi comprenant :**
  - les différents diagnostics de territoire et le rapport qui justifient les choix effectués
  - le projet politique (PADD) débattu et voté par les élus
  - les pièces règlementaires qui organisent les règles de constructibilité du territoire :
    - le règlement graphique par commune (appelé aussi plan de zonage),
    - le règlement écrit (où vous trouverez les règles architecturales et, d'implantation par type de zone)
    - les annexes avec les servitudes.
- **Les Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et d'assainissement :**
  - Le rapport,
  - Les plans de zonages.
- **Le dossier de périmètres modifiés des abords des monuments historiques :**
  - Le rapport explicatif,
  - Le plan de chacune des 7 communes impactées.
- **Le dossier d'abrogation des cartes communales**

36 permanences sont mises en place dans **33 lieux** du territoire.
Toutes les personnes intéressées par le PLUi peuvent se rendre dans **n'importe quel lieu de permanence.**

Les dossiers seront **consultables à compter du 8 janvier dans les mairies qui accueillent une permanence à leurs heures d'ouverture habituelles – liste sur saint-lo-agglo.fr**
Une **consultation numérique** est possible en vous rendant sur le site ci-dessous :
https://www.registre-dematerialise.fr/5021 *(ouvert à partir du 8 janvier)*

Le comptoir des pro : un guichet unique pour les artisans commerçants

Le comptoir des pros est un guichet unique pour les artisans-commerçants du territoire à la recherche d'informations sur des sujets variés : transmission, création d'entreprise, aides financières, réglementation, gestion des déchets…

1 numéro unique : 06 65 04 69 53

& / ou

Des permanences de 9h à 11h dans les mairies et au Pôle Agglo21 à Saint-Lô (retrouvez les dates sur saint-lo-agglo.fr)

Collecte et valorisation des déchets : la facture pour 2023 sera envoyée en janvier/février

Tous les foyers du territoire usagers du service de collecte et valorisation des déchets vont **recevoir leur redevance d'enlèvement des ordures ménagères (facture) à payer pour l'année 2023 en janvier et février 2024.**

À noter :

- Les foyers ayant opté pour la mensualisation l'année dernière dernière recevront en janvier la dernière mensualité et la part variable (s'il y en a une)
- Les professionnels ne sont pas concernés puisqu'ils règlent leur redevance une fois par trimestre au réel
- Les locataires de Manche habitat règlent directement à Manche habitat

À savoir : Facilitez le paiement de votre redevance, optez pour la mensualisation !

Cette option gratuite, permet de payer votre redevance en 10 fois, sans frais supplémentaires.

Pour l'année 2024 : inscrivez-vous à la mensualisation avant le 15 décembre 2023

rdv sur www.saint-lo-agglo.fr

Alerte ! Attention aux arnaques

La gendarmerie de Marigny est passée en mairie pour nous alerter.

Ne jamais donner vos coordonnées bancaires par téléphone ou internet.

Les escrocs savent y faire l : c'est le numéro de votre banque qui s'affiche et donne confiance.
Une habitante de Le Mesnil Vigot a été victime d'une escroquerie.

A ne pas manquer : une conférence sur les écrans à l'école de l'oseraie :